Image not found or type unknown

Changement de prénom sur contrat de mariage et diplôme

Par **Liouette27**, le **10/08/2014** à **17:40**

Bonjour,

J'ai fait une demande de changement en 2007 qui a connu une issue favorable en 2007. (via le juge aux affaires matrimoniales).
Je suis sur le point de faire une acquisition et l'on me demande mon avis de titularisation (je suis titulaire du Capes d'allemand) ainsi que mon contrat de mariage puisque ce document fait état du régime matrimonial (séparation de bien) sous lequel je me suis mariée.
Lors de ma demande de prêt, le conseiller me demande ces deux documents mais c'est l'ancien prénom qui figure. Lorsque j'ai demandé de nouveaux documents avec le nouveau prénom, on m'a dit que cela n'était pas possible. Je ne souhaite pas porter à la connaissance du conseiller mon changement de prénom qui a été effectué il y a 7 ans. J'estime que c'est une décision personnelle.
Seuls ces deux documents mentionnent l'ancien prénom, je n'ai eu aucune difficulté à renouveler tous les autres documents administratifs mentionnant le nouveau prénom.
Pensez vous que je puisse remplacer l'ancien prénom par le nouveau sur les deux originaux (capes et contrat de mariage) et ne fournir le jugement rendu par le juge aux affaires familiales qu'en cas de litige. Après tout, je ne falsifie rien et je suis honnête jusqu'au bout. Le nouveau prénom annule et remplace l'ancien.

Merci à toute personne compétente de m'indiquer la marche à suivre.
Caroline

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés